

ASSEMBLÉE NATIONALE6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1312

présenté par
M. Goldberg**ARTICLE 26**

Supprimer l'alinéa 60.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le troisième alinéa de l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété dont la suppression n'était pas recherchée.